**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 60 (1915)

Heft: 3

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LX° Année

 $N^{\circ}$  3

Mars 1915

### Préliminaires du combat d'infanterie

## LA MARCHE DANS LA ZONE DU FEU D'ARTILLERIE

### TITRE PREMIER

Coup d'œil sur les différentes armées.

SUISSE. — D'après le R. E. et l'expérience de nos manœuvres en temps de paix, on peut se représenter comme suit le déploiement d'un régiment d'infanterie. Le commandant de régiment a reçu l'ordre de s'avancer, dans une direction donnée, contre l'ennemi. Les bataillons, qui formaient une colonne sur une route, déboitent pour se placer soit sur une, soit sur deux lignes. Conformément au § 269 R. E., on fera souvent changer la direction au bataillon de tête, qui gagnera assez de terrain latéralement pour déployer depuis l'aile extérieure. Soit au même instant, soit plus loin, chacun des bataillons de la première ligne se fractionnera à son tour soit en deux colonnes de demibataillon, marchant sur le premier front, soit en colonnes de marche de compagnies, sur une ou plusieurs lignes.

Ainsi le régiment aura diminué de longueur, pour gagner en largeur, et ouvrir un certain front. « En tous cas, dit le § 316, il ne faut pas perdre de temps. De toute façon, il ne faut pas attendre les résultats de l'exploration, car le succès dépend avant tout, d'une action rapide. » « Le déploiement, ajoute le § 269, doit s'opérer à l'abri des vues et aussi près que possible de l'ennemi que le terrain le permet. On recherche, dans ce but, les chemins d'approche non commandés par l'ennemi. »

A quel moment le bataillon se fractionne-t-il? Il le fait,